

L'aide au matériel spécifique en bio en Drôme

Conditions d'éligibilité

Exercer une activité agricole. Les CUMA ne sont pas éligibles dans ce dossier (voir aide aux CUMA)
Être notifié à l'Agence Bio et bénéficier des aides surfaciques à l'AB (aides conversion ou maintien)

Le montant de l'investissement

Il doit être de minimum 5 000 € HT/demande/exploitation.

1 seul devis doit être fourni sur le matériel inférieur à 3 000 € et 2 devis pour les matériels compris entre 3 000 € et 90 000 € HT.

Le plafond des demandes cumulées entre 2014 et 2020 est de 600 000 € HT (avec dégressivité à partir de 40 000 € HT de dépense)

Il existe une transparence pour les GAEC (maximum 3 parts)

Le montant des aides

La base est de 40% + 10% bio ou conversion bénéficiant de l'aide surfacique PAC à l'AB + 10% JA + 10% zone de montagne ou 15 % zone de haute montagne, avec un maximum de 70% d'aide.

Taux de dégressivité est appliqué sur le montant majoré : dépenses entre 40 000€ et 200 000€ = x 45 %, entre 200 000€ et 300 000€ = x25 % et de 300 000€ à 600 000€ = x10 %

Le matériel éligible

Peuvent être financés l'achat de matériel neuf ou d'occasion, la construction et l'amélioration de matériel et d'équipement agricole, y compris l'achat de matériaux et pièces détachées pour le matériel auto-construit. Le temps de travail pour l'autoconstruction n'est pas éligible.

La liste complète: voir au verso

Grille de sélection

Il existe une grille de sélection spécifique. Seuls les projets ayant une note supérieure ou égale à 20/120 sont admissibles pour la sélection.

Où s'adresser?

Le guichet unique est à la DDT26 - service agriculture - 4 place de Laennec BP1013
26015 Valence Cedex.

Pour plus d'information:

- DDT26 : 04 81 66 80 34
- Chambre d'agriculture Drôme : Jean CHAMPION jean.champion@drome.chambagri.fr
06 09 15 21 98

A la réception de votre dossier de demande d'aide, la DDT vous adresse un accusé de réception du dépôt de la demande d'aide

Délai de dépôt des dossiers

- Au fil de l'eau
- Instruction: Début 2018 pour les dépôts jusqu'au 01/11/2017

Qui finance?

Financement de la région Auvergne- Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de l'Europe (FEADER)

Liste de matériel éligible

Vocation	Matériel
Alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires	<p>→ Matériel de lutte mécanique contre les adventices: Bineuse (socs, étoiles ou rouleaux) dont options et outils (dents souples de herse, moulinets à doigts, doigts kress, brosses, système de guidage automatisé, ...) Herse étrille, herse de prairie Houe rotative Récupérateur de menue-paille Ecimeuse pour grandes cultures : destruction des adventices par écimage avant resemis des graines Dérouleuse et récupérateur de film plastique Broyeur de fanes de pommes de terre</p>
	<p>→ Matériel d'éclaircissage mécanique (épampreuse, effeuilleuse) et de broyage en viticulture, arboriculture et maraîchage (broyeur, ramasseur, andaineurs à bois ou à feuilles...) pour éviter les contaminations par les prédateurs</p>
	<p>→ Matériel de lutte thermique : Bineuse à gaz sondes de température pour solarisation Matériel de traitement à la vapeur</p>
	<p>→ Matériel de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'interculture : Désherbineuse (dont système de guidage automatisé)</p>
Matériel de substitution aux produits phytosanitaires	<p>→ Semoir spécifique adaptable (sur bineuse ou sur déchaumeur ou sur herse étrille /houes rotatives ou sur autre semoir), semoir pour semis directs</p>
	<p>→ Matériel d'entretien mécanique des couverts et de l'enherbement interrangs, sur le rang et sous clôture pour les cultures pérennes, Matériel d'entretien sur le rang avec système d'escamotage (rotatif, disque, lame) Broyeurs à végétaux : broyeur déporté, broyeur satellite, gyrobroyeur de faible largeur Décavailleuse Tondeuse (dont tondeuses satellite escamotable) Intercepts (travail du sol ou tondeuse)</p>
	<p>→ Matériel pour la destruction mécanique des végétaux : Rouleaux destructeurs (rolofaca et équivalents) Châssis motorisé de désherbage couché manuel (weed bed) Déchaumeur (à dents ou à disques)/maxiculteur Scalpeurs à dents</p>
Matériel pour l'implantation et l'entretien de couverts et l'enherbement intercultures	<p>→ Matériel de destruction mécanique des végétaux : Rouleaux destructeurs (rolofaca et équivalents) Châssis motorisé de désherbage couché manuel (weed bed) Déchaumeur (à dents ou à disques)/maxiculteur Scalpeurs à dents</p>
	<p>→ Système automatisé de préparation et de recyclage des solutions nutritives (horticulture et maraîchage)</p>
	<p>→ Matériel pour la destruction des CIPAN par des rouleaux destructeurs spécifiques (type Rolofaca)</p>
	<p>→ Équipements d'enfouissement de l'engrais sur le rang/ Équipements liés à l'optimisation de l'épandage (pendillards avec becs enfouisseurs...) → Bac de rétention imperméable des cuves de stockage d'engrais liquide ou option double paroi des cuves</p>
Gestion de la fertilité organique des sols	<p>→ Systèmes permettant d'ajuster l'utilisation de fertilisants : Pesée embarquée et pesée sur fourche Pompe doseuse Localisateur d'engrais sur le rang Système de débit proportionnel à l'avancement de l'engin (DPA/DPAE) Système de coupure de tronçon et de limiteur de bordures sur épandeur (surcoût lié à l'option hors GPS et système de guidage) Outils d'aide à la décision concernant l'application de la fertilisation (exemple : capteurs de biomasse N-tester, N-sensor, Greenseeker, ...)</p>
	<p>→ Matériel de fertilisation organique Épandeur à mulch</p>
	<p>→ Matériel pour casser la croûte de battance sur les cultures en place, effaceurs de traces de roues, décompacteur (exemples : culirateur, fraise rotative, houe rotative, vibroplanche ...) → Matériel permettant la formation de micro buttes (Butteuse à planche, Cultibutte) → Matériel de semis adapté (Strip-till, semoir à semis direct, semoir direct sous couvert)</p>
Matériel de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de limitation des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires	<p>→ Équipements du pulvérisateur non obligatoires et non intégrés à la norme EN 12761: Système de transfert sans contact du bidon au pulvérisateur de produit liquide (anti fuite) Cuve de rinçage embarquée, système anti-retour du liquide vers la source d'alimentation en eau Système de traitement localisé sur le rang adaptable sur semoir, sur bineuse, ou rampe spécifique dont les équipements (cuve, roulettes, pendillards, kit DPAE...) Kit environnement (système anti-débordement sur l'appareil, buses anti-dérives (inscrites dans la liste officielle du Ministère) rampes équipées de systèmes anti-gouttes, cuve de rinçage) Système d'injection directe de la matière active Système de circulation continue des bouillies Kit d'automatisation de rinçage intérieur des cuves Automatisme "zéro volume mort" permettant une dilution et un rinçage progressif des fonds de cuve Système de sélection automatique des buses et buses à débit variable Système de coupure de tronçons ou de coupure buse par buse et système d'activation de la coupure (doit être lié à un GPS, GPS non finançable) Matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face par face) Panneaux récupérateurs de bouillies système de confinement et de récupération des excédents de bouillies sur les appareils de traitements fixes Adaptation d'un système de régulation visant à une meilleure répartition (débit proportionnel à l'avancement mécanique (DPA) ou électronique (DPAE)) sur pulvérisateur existant Système de modulation de dose intra-parcellaire dont licence Rampe premier traitement à jet projeté équipée de buses à fente à injection d'air Equipements visant à réduire la dérive en viticulture et en arboriculture selon la liste officielle du Ministère (note service DGAL/SDQPV/2016-275), y compris les buses anti-dérives associées : traitement face par face (descentes, rampes de soutien panneaux de récupération des bouillies, ...), capot de désherbage, tunnel d'épamprage</p>
	<p>→ Outils d'aide à la décision: Station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètre ... (matériel embarqué ou non) Équipement individuel de pilotage automatique de tracteur : Système d'autoguidage type RTK (hors bornes, abonnement et GPS de base) composé de l'asservissement hydraulique ou électrique du tracteur, de l'interface de guidage (console, antenne, correcteur de dévers), option radio et/ou téléphone individuel de pilotage automatique de tracteur</p>
	<p>→ Matériel de prévention et de soins en élevage : Aérosol, diffuseur à huiles essentielles</p>
Matériel spécifique bio	<p>→ Matériel spécifique pour production de châtaignes: Pallox de trempage, pallox et caisses de réessuyage, tapis de tri</p>
	<p>→ Autres matériels spécifiques en AB : Poudreuse d'argile Matériel de dynamisation et de pulvérisation des préparations bio dynamiques Matériaux nécessaires à la construction d'un séchoir solaire à plante Matériel de tri des PPAM Matériel de triage de grains (trieur séparateur, trieur alvéolaire, trieur densimétrique) Matériel de triage des semences Barre porte-outils</p>